



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 4

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 17 février 2025 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	3
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.....	4
3.	Communications de la présidence	4
4.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de feu M. Romain Vögele, démissionnaire	4
5.	Nomination d'un membre au syndicat intercommunal STEP de La Saunerie Colombier, en remplacement de feu M. Romain Vögele, démissionnaire	4
6.	Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Alexandre Jeanjaquet, démissionnaire	4
7.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de M. Alexandre Jeanjaquet, démissionnaire	5
8.	Programme de législature 2024-2028.....	5
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000 pour des mesures contre les eaux de ruissellement à Fontaines.....	11
9.1.	PO25.001 - Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines.....	16
10.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 188'000 pour la révision des plans d'alignement routiers	19
11.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000 pour un relevé de l'état du réseau routier.....	24
12.	Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors/jeunes des associations locales afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz »	26
13.	Réponse au postulat PO23.006 « Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire ».....	27
14.	Motions et proposition.....	30
15.	Résolutions, interpellations et questions.....	30



15.1.	Question Q25.001 - Les Vaudruziens ne vont-ils jamais à Bienne ou à Zurich ?.....	30
16.	Communications du Conseil communal.....	32



M. Romain Douard (Les Vert-e-s) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« J'ouvre cette séance avec trois minutes de retard. Nous sommes 35 membres et trois suppléants. Je profite de cet appel pour vous communiquer quelque chose d'un peu moins drôle : le 12 décembre, M. Vögele nous envoyait sa démission du Conseil général et, un mois et un jour plus tard, nous apprenions son décès.

De plus, il y a quelques jours, M. Pierre-Alain Bueche, qui avait aussi œuvré au sein du Conseil général, est décédé. Je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire. »

Une minute de silence est observée pour le décès de MM. Romain Vögele et Pierre-Alain Bueche.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents :	35	Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chollet Clarence, Chopard Corinne, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Frossard Andy, Geiser Claudine, Gossin Genghis, Lardon Patrick, Masini Christian, Matthey-de-l'Endroit Johann, Monnard Simon, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheko Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Petese Julien, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Vallat André, Velic Mehdi, Veya Laurence
Membres excusés :	5	Bertschi Sarah, Broggini-Vuillème Christiane, Cuche Brian, Moratel David, Moratel Déborah
Membres suppléants :	3	Bertschy Fabien, Dias Filipe, Waeber Eric
Membre absent :	1	Ducommun Philippe

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.



2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception du courrier suivant :

- 17.12.2024 – de M. Jeanjaquet Alexandre, *démission du Conseil général* ;
- 10.02.2025 – de M. Pierre Schnegg, *lettre ouverte au Conseil communal, de droit aussi au Conseil général et à l'administration*.

Personne ne demandant la lecture de ces courriers, **le président** remercie dès lors M. Jeanjaquet d'avoir œuvré au Conseil général.

4. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de feu M. Romain Vögele, démissionnaire

M. André Vallat (PS) indique que le groupe socialiste propose M. Eric Waeber (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Eric Waeber (PS) est nommé tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre au syndicat intercommunal STEP de La Saunerie Colombier, en remplacement de feu M. Romain Vögele, démissionnaire

M. François Callias (PS) indique que le groupe socialiste propose Mme Martine Felber (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Martine Felber (PS) est nommée tacitement par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Alexandre Jeanjaquet, démissionnaire

M. Christian Masini (PLR) indique que le groupe PLR propose M. Raphaël Emourgeon (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Raphaël Emourgeon (PLR) est nommé tacitement par acclamation.



7. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de M. Alexandre Jeanjaquet, démissionnaire

M. Christian Masini (PLR) indique que le groupe PLR propose M. Christophe Peter (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Christophe Peter (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

8. Programme de législature 2024-2028

Mme Clarence Chollet (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances a examiné le programme de législature 2024-2028 du Conseil communal lors de deux séances, les 20 et 27 janvier.

La brochure publique, ainsi que le document de suivi interne au Conseil communal, ont été présentés et passés en revue. Les commissaires ont posé des questions sur les différents enjeux. Il a notamment été question du projet de la gare de Cernier et des compétences communales en la matière. Il s'avère que la Commune a un rôle à jouer en termes d'opportunités foncières, mais que l'État de Neuchâtel et les CFF décident du tracé de la ligne et de l'emplacement de la gare.

Concernant l'objectif de favoriser la création de 1'000 emplois à l'horizon 2035, les commissaires se sont interrogés sur la manière d'atteindre cet objectif. Il a été répondu que le Conseil communal s'efforçait de faciliter l'implantation d'entreprises et le développement d'activités, ceci en lien avec le nouveau PAL et de concert avec le Canton.

Les commissaires ont également demandé des précisions au sujet du projet d'usage des chemins d'amélioration foncière pour les mobilités douces. Le Conseil communal souhaite garantir l'accessibilité entre villages en utilisant les voies existantes, ceci dans le respect des engagements pris dans le cadre du PAL.

La question de savoir s'il serait opportun de mettre en valeur nos athlètes du Val-de-Ruz en mettant en place un prix du mérite sportif dans la commune a été débattue. Le Conseil communal a envisagé cette possibilité, mais le choix des bénéficiaires au niveau communal est compliqué en matière de critères de sélection.

Il a également été relevé par le Conseil communal qu'une réflexion sur la création d'une déchèterie unique au Val-de-Ruz était en cours. La mise en œuvre de ce projet est prévue à l'horizon 2028.

Pour finir, une discussion a eu lieu concernant la consommation énergétique des bâtiments communaux et l'importance de la sensibilisation du personnel communal. Le Conseil communal a indiqué que des formations sont prévues dans ce domaine.



Au terme de ces discussions, la CGF a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents sur le plan de législation 2024-2028. »

M. Genghis Gossin (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du programme de législation 2024-2028 présenté par le Conseil communal. Nous saluons la continuité avec la législation précédente, notamment dans les domaines du développement durable, de la mobilité, de l'emploi, de l'énergie, du tourisme et de la cohésion sociale intergénérationnelle, qui s'inscrivent en cohérence avec les valeurs portées par Val-de-Ruz, et qui constituent des axes essentiels pour répondre aux défis que notre écorégion devra relever demain.

Notre groupe s'est particulièrement penché sur la question de l'emploi et du développement économique dans notre commune. L'analyse des statistiques présentées met en lumière plusieurs enjeux majeurs. Avec 17'510 habitants et 6'966 emplois recensés, dont une grande partie au sein de nos 1'167 entreprises, majoritairement familiales et PME – à ce propos, on relève le nombre erroné de 2'198 dans ce rapport – le ratio emploi/population active reste relativement faible, avec seulement 28 % de la population active travaillant dans la commune. La perte d'environ 300 emplois entre 2019 et 2022, relevée par le portail statistique neuchâtelois, souligne d'autant plus l'importance d'une politique économique dynamique.

Dans le cadre du PAL et des projections démographiques annonçant 20'000 habitants à l'horizon des 30 prochaines années, nous adhérons pleinement à l'objectif de création de 1'000 places de travail à l'horizon 2035. Cette ambition est essentielle pour éviter le phénomène de « cité-dortoir » et maintenir la vitalité dans notre région. Nous encourageons le Conseil communal à développer des moyens concrets pour atteindre cet objectif, bien que nous soyons conscients des limites des compétences communales en matière de développement économique.

Dans cette même logique de périmètre d'action, notre groupe s'interroge également sur la prise en compte des infrastructures scolaires dans les accords de positionnement stratégique avec le Canton. L'augmentation démographique annoncée aura un impact direct sur les besoins éducatifs dans notre commune. Il est donc essentiel d'anticiper ces enjeux en veillant à ce que le Canton en ait pleinement conscience, et que cette planification reste alignée avec ses attentes pour Val-de-Ruz en tant qu'écorégion, ceci afin de garantir une solution globale et d'assurer une offre scolaire adaptée et pérenne.

Par ailleurs, nous prenons note avec satisfaction que le projet de déchèterie unique reste à l'ordre du jour des projets communaux.

Le groupe PLR tient également à souligner l'importance fondamentale du maintien de finances saines pour atteindre ces objectifs ambitieux, tant à court qu'à long terme. Une gestion financière rigoureuse, associée à une utilisation efficiente des ressources communales, constituera la clé de voûte de la concrétisation des projets de développement de Val-de-Ruz.



En conclusion, nous soutenons les grandes orientations du programme de législature présenté par le Conseil communal. Nous veillerons particulièrement à la mise en œuvre des objectifs, notamment en matière de développement économique et d'emploi, qui, combinés à la volonté affirmée de faire de Val-de-Ruz une commune attractive pour les familles, constituent les piliers d'un avenir équilibré et prospère pour notre région. Le groupe PLR prendra en considération ce rapport à l'unanimité. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Le programme de législature 2024-2028 a retenu l'attention de notre parti. Nous remercions le Conseil communal pour ces objectifs à atteindre.

Quelques remarques que notre parti peut suggérer à notre Exécutif :

- Dans l'économie de proximité : favoriser la création d'emplois est bien, mais il faudrait s'assurer que les places de travail soient locales et non transfrontalières, car complètement inutiles.*
- Dans la mobilité : encourager le covoiturage est bien, mais si la main d'œuvre est locale, c'est encore mieux.*
- Concernant la mobilité douce : recourir aux chemins de remaniements agricoles est peut-être une bonne solution, mais je pense qu'il faudra investir beaucoup d'argent dans la formation d'agents pour pouvoir maintenir la propreté des terres agricoles, tant les utilisateurs de ces chemins manquent, pour beaucoup, de respect. Les travaux agricoles reprennent ces jours, et j'ai déjà rempli un bon sac poubelle de trop nombreux déchets toxiques pour notre nature. Et ceci uniquement sur les parcelles que j'exploite. Quant aux bordures de ces chemins, il vaut mieux ne pas en parler, tant les déjections sont légion.*
- Concernant les déchets : qu'entend donc notre Exécutif par « l'intégration d'une ressourcerie » ? Et pour quels motifs ?*
- Dans le patrimoine nature : limiter les pesticides peut être valable, mais il ne faut pas oublier la prolifération des mauvaises herbes – telles que rumex, chardons, liserons, vivaces en tous genres – très difficiles à éradiquer – voire même impossible – sans produits phytosanitaires. Merci de penser même aux voisins lointains, au vu des vents souvent plus violents qu'auparavant : bien de nouveaux ronds de chardons prolifèrent déjà partout. Merci de votre compréhension. »*

Mme Martine Felber (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a apprécié le programme de législature 2024-2028 et, en particulier, l'accent mis sur la cohésion sociale.

Toutefois, il a relevé un manque de contenu : difficile de se représenter concrètement les actions qui seront mises en œuvre sur la base du programme présenté. Nous remercions donc le Conseil communal d'avoir mis à disposition du Conseil général le document de travail détaillé.



S'agissant d'un programme qui se base sur la notion de développement durable, l'absence de mention de la préservation du patrimoine naturel est à déplorer. En effet, notre environnement n'est pas seulement un ensemble de ressources à exploiter, mais également notre milieu de vie. Ceci d'autant plus que, dans cet objectif, des projets ont déjà été menés ou sont en cours. »

M. Simon Monnard (PVL) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance avec intérêt du programme de législature 2024-2028 du Conseil communal de Val-de-Ruz. Le document est synthétique : il vise à communiquer sur la vision et les orientations du Conseil communal pour cette législature, sans s'appesantir sur les détails.

Nous saluons le fait que la durabilité y soit mise en avant. Comme le mentionne la première phrase de ce programme, il est en effet essentiel de satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité à satisfaire les besoins futurs. Dans cette optique, une gestion responsable des ressources sera profitable à tous, y compris à une économie qui vise à rester encore longtemps en mesure de répondre à nos besoins. Il s'agit donc moins de trouver un équilibre entre des forces qui s'opposeraient, que de bien comprendre les intérêts communs de la société, de l'économie et de l'environnement. Et là où l'on pourrait croire que les intérêts tendraient à diverger, c'est le rôle des acteurs politiques de mettre un cadre qui permette un meilleur alignement des intérêts.

La volonté de susciter la création d'emplois dans la commune, alors qu'il y a un déséquilibre entre nombre d'emplois et nombre d'habitants permettrait notamment de diminuer les besoins en mobilité.

Le changement climatique fait partie des défis sociétaux mentionnés dans le fil rouge du programme. Afin d'atteindre l'objectif cantonal d'une neutralité carbone à l'horizon 2040 par une réduction massive de notre dépendance aux énergies fossiles, il faudra s'engager activement pour accompagner la population et les entreprises dans cette direction.

S'il y a maintenant un large consensus sur le défi du changement climatique, on oublie plus souvent les enjeux liés à la biodiversité. L'enjeu n'est pas seulement celui de la nostalgie de voir une belle collection s'amenuiser. Pour ceux qui seraient éventuellement moins sensibles à la valeur intrinsèque et à la valeur patrimoniale de la biodiversité, n'oublions pas, de façon plus utilitaire, que nous sommes des êtres vivants qui dépendons des autres formes de vie, ne serait-ce que pour nous alimenter, et que l'effondrement de la biodiversité représente une menace aussi pour l'être humain.

La préservation de ce capital naturel aura des bénéfices économiques, notamment pour l'agriculture. Dès lors, le mot biodiversité ne devrait pas être tabou, même s'il a opposé dans certaines votations une partie des citoyens et des ruraux. Si le mot biodiversité n'est pas mentionné dans le programme de législature de l'écorégion Val-de-Ruz, nous le comprenons donc comme un oubli, sachant que le Conseil communal est sensible à cette thématique : par exemple dans la gestion des forêts de la commune, même si le programme transmis se focalise plutôt sur l'augmentation de la valorisation du bois dans la construction et comme source d'énergie.



Et lorsque la question de la biodiversité pourrait être plus sensible – par exemple quand on doit parler des pratiques agricoles – il s’agit de souligner les efforts qui sont déjà faits, et discuter en bonne intelligence avec les acteurs concernés : ceux-ci sont certainement sensibles à cette question, mais ils sont aussi légitimement préoccupés par la rentabilité de leurs exploitations. Nous invitons donc le Conseil communal à communiquer aussi sur cette thématique. Cela devrait être possible de le faire de façon non clivante.

Encore trois remarques de façon plus brève. Les mots déchets et déchèterie sont utilisés dans le programme. Il est temps de modifier notre regard sur ce que nous appelons déchets, et adapter notre vocabulaire pourrait nous y aider. Pourrions-nous généraliser ce qui se fait à Dombresson via une association privée, ou nous inspirer, par exemple, de la Ville de Lausanne, qui a mis en service une ressourcerie en octobre dernier, contribuant ainsi à rendre l’économie un peu plus circulaire ? La réutilisation et le reconditionnement pourraient être envisagés, avant même de considérer le recyclage. Réunir les lieux de collecte des objets et matériaux réutilisables au même endroit que ceux qui ne le sont pas pourrait favoriser la réutilisation comme alternative à la destruction.

Autre point : quelques chiffres concernant la commune sont mentionnés sur la dernière page. Pour une prochaine édition, il serait intéressant de pouvoir y ajouter combien d’énergie est consommée et produite sur le site de la commune et, dans l’intervalle, de faire un monitoring, en sorte que ces données soient disponibles.

Enfin, la jeunesse est mentionnée, mais nous invitons à ne pas oublier les seniors. Au-delà de la question des appartements protégés, qui est déjà en route, il y a des seniors qui n’ont pas besoin d’appartements protégés, mais qui souffrent de solitude. Il s’agit de favoriser le lien social et les activités sociales des seniors. La politique de mobilier urbain doit aussi être adaptée aux seniors, et il est important qu’ils puissent se déplacer à pied et accéder aux transports publics en toute sécurité, aussi en période d’enneigement.

Après ces considérations, le groupe Verts-Vert’libéral prendra en considération le programme de législature, en remerciant les auteurs pour leur travail, et veillera, ces prochaines années, à ce qu’il se traduise en actions concrètes. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« La nouvelle législature a commencé depuis plusieurs mois déjà. Il était temps de venir vers vous pour vous présenter les grandes lignes de l’action de l’Exécutif jusqu’en 2028.

Nos travaux se sont référés au programme précédent, basé sur la stratégie à long terme du développement durable, dont les trois axes ont été les énergies, la mobilité et l’emploi. Nous y avons ajouté le volet de la cohésion sociale. Ce programme tient compte également des accords de positionnement stratégique élaborés et signés avec le Canton.

Le budget communal 2025 a déjà donné le ton : l’accent est mis sur les investissements. Les structures communales doivent s’adapter à l’augmentation régulière de la population. Certaines décisions – comme l’approbation du plan général d’approvisionnement en eau et le crédit-cadre qui l’accompagne – ont déjà été prises. D’autres sont à venir, notamment dans le domaine scolaire.



S'agissant de vos interventions, j'aimerais relever que les chemins agricoles ne concernent pas que la mobilité douce : en premier lieu, ces chemins agricoles ont été mis en place par l'agriculture elle-même dans le cadre de programmes avec l'Office fédéral de l'agriculture, et permettent donc aujourd'hui, dans le cadre du PAL, de faire des liaisons entre les villages, comme cela est demandé par la Confédération. Néanmoins, nous devons veiller à une cohabitation entre l'agriculture et les usagers hors agriculture. C'est effectivement un enjeu pour notre région, compte tenu de sa configuration.

Une autre intervention portait sur une ressourcerie. Qu'est-ce que c'est ? Un intervenant a expliqué, en quelques mots, l'initiative prise par un groupe de citoyens du côté de Dombresson, laquelle a été favorisée par la Commune qui a mis de la place à disposition.

Cependant, je dois vous dire que, pour développer ce genre de prestations, nous devons effectivement arriver à regrouper une bonne partie de nos déchets sur un seul endroit, et c'est ce que nous entendons mener. Ceci permettra aussi de contribuer à cette réflexion et à cette politique d'économie circulaire qui est souvent évoquée, mais qui demande aussi des moyens pour être mise en œuvre.

Concernant les ressources naturelles et la biodiversité, je dirai que tous les niveaux de l'État sont concernés, et nous sommes effectivement concernés au niveau local. Si nous ne l'évoquons pas, ce n'est pas parce que nous n'y travaillons pas : pour nous, c'est du quotidien, nous voyons ce qui se passe, nous sommes attentifs. Je crois que les autorités exécutives ne sont pas sourdes à ces problématiques, sachant qu'il y a déjà un certain nombre de lois qui nous obligent à y être attentifs, mais qu'il s'agit ensuite de développer les moyens dans différents milieux. Je rappelle qu'au niveau de la Commune de Val-de-Ruz, nous avons des investissements conséquents qui sont en cours dans tous les domaines.

Ainsi, tout est question d'équilibre – que ce soit entre la Commune, le Canton et la Confédération, mais aussi au sein de notre Commune – pour arriver à mener tous les combats ensemble, ou peut-être mettre des priorités là où nous devons le faire. Il y a effectivement beaucoup de choses que nous pouvons attendre, mais il y a des limites. C'est donc notre rôle, en tant qu'Exécutif, de vous donner des explications, et c'est le vôtre de nous poser des questions.

Sur demande de deux partis, nous avons envoyé à tous les membres du Conseil général la liste complète des enjeux, objectifs, stratégies, mesures et projets. Ce document – qui est un document de travail appelé à être adapté – contient 63 actions, dont 28 ont été mises en évidence – les plus importantes à nos yeux – dans le document que vous avez désormais sous la main. Le Conseil communal souhaite travailler main dans la main avec le Conseil général et ses commissions.

Ce que nous voulons faire, c'est préserver la qualité de vie de notre région, qu'elle rayonne au-delà de ses frontières, et être exemplaires dans la manière dont nous gérons notre administration et nos dossiers.



Je rappelle que deux projets phares vont absorber des ressources importantes pour cette année et les années à venir : premièrement, l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes – en cours de rénovation, point de passage stratégique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds – et, deuxièmement, tout ce qui tournera autour du RER neuchâtelois, lien de mobilité cantonal. Le dossier est en mains confédérales et cantonales – les CFF et le Canton.

Le Conseil communal se réjouit donc de poursuivre son action avec force et détermination. Ceci dans l'optique de construire l'avenir pour les générations futures. »

Vote de prise en considération du programme de législature 2024-2028 : accepté à l'unanimité.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000 pour des mesures contre les eaux de ruissellement à Fontaines

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Vu que la délégation parlementaire neuchâteloise aux Chambres fédérales veut que l'on fasse court, on va essayer de faire court... »

Précision concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000 relative aux mesures contre les eaux de ruissellement autour du village de Fontaines : le montant du crédit d'engagement est bien de CHF 1'230'000 et non pas de CHF 1'250'000 comme cela a pu être écrit ici ou ailleurs.

Ensuite de quoi, la discussion en CGF a porté sur quatre éléments principaux. Premièrement, au niveau des finances : par souci de transparence, les rapports au Conseil général sont systématiquement remontés avec les montants bruts, même si des recettes sont prévues dans le cadre de tout projet soumis.

En termes de répartition des coûts : concernant le bassin versant C, le Conseil communal a précisé la clé de répartition suivante relative aux coûts :

- 1. la Confédération et le Canton assument chacun 35 % ;*
- 2. la Commune prendra à sa charge 25 % ;*
- 3. les 5 % restants subsidiaires seront à la charge des propriétaires concernés, pour autant qu'ils décident de réaliser ces travaux. Néanmoins, comme précisé en CGF, la Commune prendra contact avec l'ensemble des propriétaires concernés en temps opportun, afin de trouver un accord équitable pour toutes les parties. Sauf erreur, le Conseil communal dira deux mots supplémentaires à ce sujet.*



La problématique de l'érosion a également été abordée : le Conseil communal a indiqué être en contact permanent avec les agriculteurs concernés, afin d'échanger sur la problématique de la gestion de l'agriculture et de tenir compte de leurs avis, afin de prendre, cas échéant, des mesures adéquates et idoines.

Finale, quatrième point, le projet routier de contournement a été brièvement évoqué : le Conseil communal a également confirmé que ce projet n'est pas – n'est plus – à l'ordre du jour actuellement, ainsi que pour l'avenir.

Au niveau du vote de la CGF, ledit rapport a été accepté à l'unanimité. »

M. Thierry Droxler (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Dix ans après le refus en votation populaire du projet de contournement routier de Fontaines – dans lequel étaient incluses des mesures de protection contre les effets du ruissellement – le dossier refait surface, non sans que, dans l'intervalle, plusieurs inondations aient touché le village. On comprend donc aisément que cette problématique soit très sensible auprès de certains citoyens lèche-beurcanes directement impactés.

De par sa situation et la topographie environnante, la localité de Fontaines constitue un véritable entonnoir, comme le montre les cartes de l'aléa de ruissellement récemment publiées par la Confédération. Cette zone de Val-de-Ruz est l'une des plus critiques de la commune en termes de ruissellement, avec un large bassin versant convergeant vers le centre du village, particulièrement au niveau de la rue des Bassins, point bas dans lequel l'accumulation d'eau peut dépasser une hauteur d'un mètre.

Vu l'importance de ce dossier et du montant du crédit demandé, le groupe PLR, s'est posé diverses questions, notamment en ce qui concerne le rôle et les obligations de la Commune en matière de dangers naturels.

Si la protection contre les dangers naturels est une tâche de la Confédération et des cantons, ceux-ci s'en remettent aux communes en fonction des compétences qui sont attribuées à celles-ci en matière de la gestion, d'aménagement et de protection de leur territoire. La gestion intégrée des risques appliquée dans le cadre des dangers naturels est définie au niveau fédéral par l'OFEV – l'Office fédéral de l'environnement – qui coordonne les méthodes ainsi que les mesures à prendre, et fixe le type et le rythme des études à réaliser par les cantons.

Au niveau des dispositions légales du Canton de Neuchâtel, la responsabilité des communes est assez clairement définie au travers de différentes lois et de leurs règlements d'application. Il s'agit quand même ici – sans faire un cours de droit, je ne suis pas compétent – d'en citer quelques-uns, les principaux.

Règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) :

Art. 35 *¹La planification des mesures de protection contre les crues relève de la compétence des communes d'entente avec le BOAE [Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux] et en coordination avec les services cantonaux concernés et l'ECAP.*



²Par mesures de protection contre les crues, on entend :

- a) [...];
- b) les mesures d'aménagement du territoire visant, par le biais de la planification, une utilisation et une affectation, permettant d'éviter, limiter, voire réduire l'exposition de personnes et de biens matériels importants aux dangers naturels ;
- c) les mesures constructives envisagées uniquement lorsque toutes les autres mesures ne suffisent pas ;
- d) [...]

Ce qui semble être le cas dans le dossier qui nous intéresse ce soir.

Art. 36 ¹Les mesures d'aménagement du territoire et les mesures constructives propres à prévenir les inondations sont mises en œuvre par les communes, avec le soutien des services compétents.

²[...]

Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS)

Art. 27 – Bâtiments situés en secteur de danger

¹Les communes sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les dangers dus aux éléments naturels dans les zones d'urbanisation ou hameaux du territoire communal, notamment pas la construction d'ouvrages de protection ou de stabilisation du terrain.
[...]

Un dernier article, qui concerne les propriétaires de bâtiments :

Règlement d'application de la LPDIENS (RALPDIENS)

Art. 92 ¹En cas de dangers élevés pour les personnes, les animaux et les biens, notamment de chutes de pierres, de glissement de terrain ou d'inondation, le propriétaire a l'obligation de prendre les mesures adéquates de prévention. [...]

Il est à relever que, selon les cartes des dangers, aucun risque de niveau élevé n'est identifié pour les bâtiments touchés par le bassin versant C, mentionné dans le rapport. Ceux-ci ne sont impactés que par la carte de l'aléa de ruissellement dont les seuils sont définis selon une échelle spécifique. L'article 92 ne semble donc pas être valable dans ce cas de figure et les propriétaires concernés pas soumis à cette obligation, comme indiqué en page 14 du rapport qui accompagne la présente demande de crédit.

Force est de constater que la situation de la localité de Fontaines ne date pas de la nouvelle commune, mais remonte bien au-delà. Elle constitue un héritage que nous devons assumer.

Concernant les mesures liées au bassin versant C, dans lequel les propriétaires de bâtiments – environ 15 bâtiments – verront potentiellement toujours une montée des eaux contre leurs murs, le groupe PLR s'est interrogé sur le bien-fondé d'une participation financière de 5 % qui leur sera demandée. S'agissant de mesures propres à leur bâtiment, la décision d'effectuer des travaux nécessaires avec une subvention de 95 % leur revient.



Il s'agit pour eux d'une opportunité qui ne se représentera certainement pas au-delà du délai fixé par la convention-programme et la planification des mesures, telle que présentée ce soir.

La question de la participation des assurances, particulièrement de l'ECAP, a été soulevée. Les réponses se trouvent dans les bases légales déjà évoquées en amont, ce qui n'empêche pas les propriétaires concernés par les mesures individuelles de formuler, le moment venu, une demande de subvention auprès de l'ECAP au titre de sa campagne actuelle « Pas dans ma maison ».

Du point de vue financier, si la Confédération et le Canton participent à hauteur de 70 % dans le cadre des conventions-programmes, les 30 % restants constituent un montant net, à charge de la commune, estimé à environ CHF 240'000 HT, avec un amortissement sur 50 ans. En comparaison du temps de retour de 100 ans avec lequel sont dimensionnées les mesures proposées, l'investissement est tout à fait cohérent. Néanmoins, n'oublions pas qu'un événement naturel exceptionnel dépassant l'efficacité des mesures projetées n'attendra peut-être pas si longtemps, et pourrait se produire demain déjà.

Nous avons relevé une erreur dans le tableau des charges financières en page 17 du rapport, car la participation des propriétaires concernés par le bassin C devrait apparaître à la ligne « Participations de tiers ».

Au chapitre de la planification des travaux, il apparaît que la priorité se situe au niveau du bassin A, dans lequel plusieurs entreprises sont régulièrement impactées lors de fortes précipitations. La mise en œuvre et les procédures à respecter n'étant pas du ressort du Législatif, nous faisons confiance à notre Exécutif pour la réalisation des travaux en bonne et due forme.

Pour terminer, on relèvera encore que, lors de sa séance du 12 février dernier – la semaine passée – le Conseil d'État a validé, dans le cadre de la convention-programme 2025-2028 soutenue par la Confédération, une demande de crédit de CHF 3.8 millions pour la protection contre les dangers naturels liés à l'eau, dont la protection du village de Fontaines contre le ruissellement.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe PLR acceptera unanimement le crédit d'engagement. Nous remercions le Conseil communal d'avoir remis ce dossier sur le devant de la scène, et espérons que ces travaux se réaliseront comme prévu et ramèneront une certaine sérénité auprès des habitants directement concernés.

Je vous remercie de votre écoute attentive qui, j'espère, aura amené un peu d'eau au moulin de vos connaissances et, surtout, dans le but de diminuer les effets néfastes des inondations à Fontaines. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Nous avons encore tous en mémoire les événements de Dombresson de 2019, raison pour laquelle l'UDC acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »



M. Laurent Debrot (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« À la lecture du rapport du Conseil communal, nous avons un peu l'impression d'être dans la peau d'un propriétaire, dont un ingénieur lui expliquerait comment et où mettre des serpillères au fond de son appartement pour lutter contre les fuites d'eau récurrentes venant de l'étage du dessus.

Si le rapport est assez complet et les risques bien identifiés, il n'en demeure pas moins que les causes sont totalement ignorées. Et nous n'allons pas jusqu'à évoquer les dérèglements climatiques qui pourraient encore compliquer les choses à l'avenir.

Non. Nous sommes ici face à une situation relativement simple d'un toboggan de plus d'un kilomètre carré, qui a été défriché et arasé il y a plusieurs centaines d'années – si l'on en croit les cartes historiques – et dont les eaux de ruissellement ne trouvent pas ou peu d'obstacles avant de s'accumuler dans le cœur du village de Fontaines.

Des mesures ont été prises successivement pour limiter les dégâts dans le village : celles proposées ce soir ne sont-elles qu'une nouvelle étape ? Nous osons espérer qu'elles seront suffisantes, mais pour combien de temps ? Ne peut-on assurer la sécurité du village que par des mesures constructives ?

Notre groupe n'en est pas convaincu, raison pour laquelle il demande, par un postulat, que le Conseil communal relance auprès des agriculteurs les démarches déjà entreprises en 2010, mais abandonnées en 2014 après le retrait du Canton. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du développement du postulat. En attendant, notre groupe votera le crédit qui nous est proposé ce soir. »

Mme Magali Barblan (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Voici un projet longuement étudié qui arrive à point pour être mis en réalisation. En effet, les pluies diluviennes se font de plus en plus fréquentes, et les habitants de Fontaines seront certainement soulagés que des mesures efficaces soient enfin mises en œuvre.

Le parti socialiste soutiendra donc cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour le rapport. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je remercie la Commission de gestion et des finances, ainsi que les groupes pour leur entrée en matière positive sur ce dossier.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec les autorités cantonales et fédérales, ainsi qu'avec deux bureaux d'ingénieurs, pour arriver au résultat qui vous est présenté ce soir. Plusieurs années ont été nécessaires pour réfléchir aux mesures les plus adéquates, après la votation refusée du contournement nord de Fontaines en 2014, qui aurait permis de mieux protéger le village dès ce moment-là.



Le projet présenté permet de stopper, le plus en amont possible, les flux d'eaux de ruissellement, notamment au moyen de deux bassins de rétention agrandis, sur les bassins versants B et D. D'autres mesures importantes et attendues seront entreprises dès que possible à l'ouest du village.

S'agissant de vos interventions, nous avons effectivement relevé la coquille concernant la participation de tiers, qui est incluse dans la ligne des subventions.

Concernant les propriétaires qui ne seraient pas encore contactés, ce n'est pas tout à fait juste : nous les avons déjà contactés, et ils sont au courant de ce que nous discutons et de ce qui est proposé ce soir.

Il est à noter que le bassin versant sis des Hauts-Geneveys jusqu'à Fontaines a déjà bien changé depuis plus de 20 ans, grâce à l'agriculture raisonnée – plus communément appelée production intégrée – impliquant une rotation des cultures et des bandes enherbées. Les questions agricoles sont gérées, en premier lieu, au niveau fédéral pour ce qui est des mesures stratégiques, et au niveau cantonal pour leur application.

Les mesures communales, soutenues à hauteur de 70 % par la Confédération et le Canton, permettent, à notre avis, de répondre aux attentes de protection. En ce sens, le Conseil communal vous invite à approuver la demande de crédit soumise à votre Autorité. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'230'000 pour des mesures contre les eaux de ruissellement à Fontaines : accepté à l'unanimité.

9.1. PO25.001 - Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines

« Pour faire suite au crédit voté par le Conseil général pour des mesures de protection, le Conseil communal est prié de mettre tout en œuvre pour limiter les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines.

Selon les prérogatives que lui prescrit la loi¹, il est invité à inciter les agriculteurs à prendre des mesures agricoles sur leurs parcelles. Ces mesures pourront être coordonnées avec les divers services de l'État compétents, tels le service de l'agriculture, pour ce qui est des améliorations structurelles ou des paiements directs, le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), pour l'intégration de nouveaux éco réseaux, ou encore l'office des cours d'eau et dangers naturels (OEDN) et son géologue cantonal.

¹ Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, article 22 : « La prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels incombe aux communes. »



Outre le fait que les mesures constructives visant à protéger le village de Fontaines ne sont pas infaillibles en cas de crues extrêmes, elles ne sauraient à elles seules répondre au problème que posent la configuration géographique et hydrogéologique en amont du village. Les pratiques agricoles ont souvent été pointées du doigt, et les agriculteurs ont été sensibilisés à l'importance du choix des cultures pour limiter l'érosion de leur propre sol et les inondations en aval, mais il est clair que des mesures doivent aussi être coordonnées pour en augmenter l'efficacité. Avec la politique agricole actuelle, la plupart des mesures pourrait en être financée dans le cadre des paiements directs, et même être intégrée dans de nouveaux éco réseaux.

Les mesures isolées ne pouvant suffire, il importe que les agriculteurs concernés se retrouvent autour d'une table et que leurs compétences de terrain soient mises en valeur, afin que des mesures coordonnées soient prises.

Légalement responsable de lutter contre les dangers naturels, la Commune doit assurer cette coordination ou la déléguer à une autre instance, comme la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, en collaboration avec les services de l'État concernés.

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Laurent Debrot. »

M. Laurent Debrot (Les Vert-e-s) apporte les compléments suivants.

« Je dois d'abord m'excuser pour le dépôt un peu tardif de ce postulat, pour des raisons personnelles, mais aussi informatiques, qui m'ont un peu dépassé aujourd'hui. Si vous le permettez, je vais lire le texte du postulat, qui n'est pas très long. »

Après avoir donné lecture du postulat, **M. Debrot** le développe.

« Pour rappel, j'ai appris qu'en 2010, à la suite des dernières grandes inondations de Fontaines, la Chambre d'agriculture avait été mandatée pour coordonner le travail des agriculteurs. Cela avait été fait avec assez d'efficacité, d'après ce que j'ai entendu dire. Les agriculteurs avaient été un peu surpris de devoir réduire la largeur de leurs parcelles, alors que l'on venait de faire des remaniements parcellaires qui devaient justement constituer des parcelles plus grandes.

Cela dit, les mesures qui sont obligatoires en agriculture bio – avec des rotations de cultures bien structurées – ne sont pas obligatoires en agriculture conventionnelle. Cela signifie qu'un agriculteur pourrait mettre des champs de maïs sur une énorme surface et pendant de nombreuses années, avec des engrais verts, qui seraient semés dans des conditions un peu limites en fin d'automne.

Malheureusement, en 2014, nous avons appris que le Canton arrêta de financer ces programmes. Des agriculteurs se sont alors retrouvés livrés à eux-mêmes, pour prendre des mesures ponctuelles, et finalement abandonner ce début de réseau, de travail en commun entre agriculteurs.

Nous estimons qu'il est du devoir de la Commune de remettre les agriculteurs autour d'une table, avec l'aide de professionnels et de personnes compétentes, pour parvenir à des solutions qui soient plus durables.



J'ai aussi été étonné de voir que les premières cartes historiques de la commune, de la région de Fontaines, de 1830-1850, montraient déjà une énorme zone où il n'y avait absolument aucun arbre et aucune haie à travers. Nous pensons que, avec des mesures qui pourraient être largement financées par les paiements directs, la construction de haies en travers de cette surface – voire de cordons de murgiers – pourrait être extrêmement bénéfique pour le village de Fontaines. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Pour faire suite à la remarque de M. Debrot, les agriculteurs font de toute façon une rotation : qu'ils soient en bio ou en conventionnelle, ils ont l'obligation de faire des rotations de cultures. On ne peut pas faire comme le dit M. Debrot, soit mettre continuellement du maïs sur la même parcelle. Il est obligatoire de changer chaque année de culture. Ceci est la première chose.

Deuxième chose, s'il fallait que les paiements directs prennent en charge des constructions de haies, ce ne serait pas auprès des agriculteurs qu'il faudrait s'adresser, mais auprès de la Confédération ou d'un étage supérieur, tel que le service de l'agriculture.

Je pense que les agriculteurs ont encore la possibilité de mettre des herbages, et ils le font d'ailleurs obligatoirement, puisqu'ils sont subventionnés pour cela. On sait très bien que les herbages retiennent énormément les eaux de ruissellement. Vous avez donc une parcelle labourable, une parcelle de blé, puis il vient ensuite forcément une parcelle en herbe qui retient cette eau, et ainsi de suite pour les parcelles qui suivent.

Ainsi, entre Les Hauts-Geneveys et Fontaines, il y a de toute façon beaucoup de parcelles herbagées qui font que l'eau s'arrête en ne prenant pas trop d'ampleur. Plutôt que les agriculteurs, c'est davantage la configuration des lieux et le changement climatique qui causent beaucoup plus de problèmes néfastes. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Pour une question de compréhension – je parle de la problématique du ruissellement en tant que telle – les mesures qui vous ont été proposées et que vous avez adoptées sont spécifiques à des événements qui peuvent potentiellement survenir tous les 100 ans.

C'est donc une période suffisamment longue, et ce sont déjà des mesures intéressantes et importantes. Il faut aussi relever que l'agriculture a déjà pris des mesures – et vous l'avez évoqué dans vos interventions – avec les rotations de cultures, avec la production intégrée, avec les mesures de 2010 qui ont été citées et dont une partie perdure tout de même.

S'il se produit un événement Q300 (crue tricentennale) par exemple, avec de grands volumes d'eau, on peut prendre toutes les mesures que l'on veut au niveau de l'agriculture, l'eau descendra de toute façon la colline, d'une manière ou d'une autre, et arrivera au milieu du village.



Aussi, la réflexion qui a été faite par rapport à la protection du village nous semble suffisante. Néanmoins, ceci n'empêche pas que la discussion ait lieu sur la question du postulat. Je suppose que l'un ou l'autre des groupes, et le Conseil communal également, souhaitent une suspension de séance : nous sommes un petit peu dans le dur, puisque nous n'avons pas pu en discuter au préalable. Voilà ce que nous proposons. »

M. Christian Masini (PLR) demande une suspension de séance.

« Nous avons reçu ce postulat à 17h15, alors que, même avec un problème informatique d'un jour, il reste encore 16 jours. Nous avons reçu la convocation le 31 janvier : il restait 16 jours. Même avec un jour de panne, nous aurions pu recevoir cette proposition plus tôt. Je demande donc une suspension de séance de 20 minutes. »

La séance est suspendue à 20h26.

Reprise de la séance à 20h43.

M. Christian Masini (PLR) indique que le groupe PLR va s'abstenir.

« Nous avons débattu 20 minutes concernant ce postulat. Selon les dires du Conseil communal, il va, dans tous les cas, prendre contact avec les agriculteurs, et nous avons aussi entendu que la rotation des cultures se faisait au niveau de l'agriculture. Aussi, l'entier du groupe PLR s'abstiendra.

Nous demandons aussi aux personnes d'anticiper le dépôt de ces postulats. J'avais déjà fait la demande l'année passée, je vois que cela a mal été entendu. C'est assez désagréable de débattre ainsi d'un sujet qui est quand même important : il s'agit de la sauvegarde du village de Fontaines. Le PLR va donc s'abstenir. »

M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC va s'abstenir.

« À peu de chose près pour les mêmes raisons, le groupe UDC va également s'abstenir. »

M. Daniel Geiser (CC) indique que le Conseil communal ne combattrait pas le postulat.

Vote du postulat PO25.001 - Mesures contre les eaux de ruissellement en amont du village de Fontaines : accepté par 18 voix contre 3 et 16 abstentions.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 188'000 pour la révision des plans d'alignement routiers

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La révision des plans d'alignement routiers à Val-de-Ruz est un projet essentiel pour adapter nos infrastructures routières aux évolutions du territoire, assurer la constructibilité des terrains et promouvoir la mobilité douce.



Les plans existants datent de plusieurs époques et ne sont plus adaptés aux réalités actuelles. La révision permettra de tenir compte des nouvelles affectations de zones, de la création de nouvelles zones à bâtir, et des besoins en matière de mobilité douce.

La révision sera menée en coordination avec le plan d'aménagement local et le plan directeur de la mobilité douce, afin d'assurer une cohérence des différentes planifications de l'aménagement du territoire.

Lors de la troisième étape de l'élaboration du PAL, un montant de CHF 140'000 était prévu pour réviser en parallèle les plans d'alignement routiers. Cependant, en raison de la complexité du projet et des demandes supplémentaires des services cantonaux, cette révision n'a pas pu être réalisée dans le délai imparti. Les ressources financières allouées ont été entièrement utilisées pour le PAL.

Afin de mener à bien cette révision indispensable, une demande de crédit d'engagement de CHF 188'000 est soumise au Conseil général. Plusieurs étapes sont prévues selon le calendrier prévisionnel : démarrage des études en avril 2025, approbation et sanction des plans d'alignement en mai 2027.

La Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement ce crédit, reconnaissant l'importance de ce projet pour l'avenir de notre commune. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a étudié dans les détails le rapport soumis au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 188'000 pour la révision des plans d'alignement routiers de notre commune.

Les plans d'alignement actuels étant très hétéroclites, non harmonisés et, pour certains, réalisés il y a plus d'un siècle, il ne fait aucun doute qu'une révision de ces derniers est nécessaire. Cela permettra de les uniformiser et de n'en faire qu'un seul pour tous les villages qui composent notre commune. Cette révision constitue la suite logique de la réalisation et de l'adoption du PAL communal l'année dernière.

En effet, sans la révision de ces plans, certains propriétaires pourraient voir leur demande de permis de construire être refusée, sous prétexte que le bâtiment projeté ne respecte pas un plan d'alignement datant de 1896, par exemple, alors même que ce plan d'alignement est caduc, mais à la fois toujours en vigueur. Vous l'aurez compris, cette révision est nécessaire pour garantir, sur le territoire communal, un développement harmonieux du patrimoine bâti et des dessertes adéquates pour tous les modes de déplacement.

Gros point négatif relevé par notre parti : le budget nécessaire à cette révision des plans d'alignement était déjà compris dans le crédit voté par notre Autorité pour la réalisation du PAL. Or, l'intégralité de ce montant ayant déjà été dépensée, un nouveau crédit est nécessaire.



Cela devient presque systématique : les urbanistes semblent avoir trouvé dans les collectivités publiques – comme la nôtre, par exemple – d'excellentes vaches à lait. Le PLR est d'avis que les représentants de ces dernières, y compris la nôtre, doivent faire plus d'efforts pour ne pas se laisser traire sans même se débattre.

Vous l'aurez compris, malgré ce point négatif, les membres du groupe PLR sont unanimes sur le bien-fondé de la révision de ces plans d'alignement, et vous recommandent d'accepter le crédit de CHF 188'000 y relatif. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« La demande de crédit d'engagement de CHF 188'000 pour la révision des plans d'alignement routiers a retenu l'attention de notre parti. Cette révision aurait déjà dû être faite avec l'élaboration du PAL en 2021. Toutefois, faute de liquidités et de temps, ceci a été reporté. Il est donc important d'agir actuellement.

Le plan d'alignement est indispensable dans un milieu bâti : il permet la densification du site, permet de structurer l'espace et de déterminer les limites de construction. C'est également un élément d'utilité publique : il est nécessaire à la disposition des alignements pour tout notre territoire et il sert également à la protection de certains monuments. Notre groupe acceptera donc cette demande de crédit. »

M. André Vallat (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Je ne vais pas revenir sur l'importance de ces plans d'alignement, beaucoup de choses ont été dites. J'ajouterai peut-être qu'il y a une soixantaine de ces plans en vigueur actuellement. Ils ont été établis à différentes dates et émanent de différentes anciennes communes. Cela se faisait en général tous les 15 ans dans ces communes. On peut imaginer l'importance de ce travail de révision.

En outre, il est d'autant plus important de mettre à jour l'ensemble de ces plans pour pouvoir s'y appuyer lors de la mise en œuvre du nouveau plan d'aménagement local.

Ceci dit, le rapport fait mention des chemins pour piétons et chemins de randonnée. Mais est-il aussi clair que ces plans d'alignement sont aussi importants pour avoir la possibilité d'aménager ou de modifier certaines places de village, par exemple ? Nous aimerions rendre attentif le Conseil communal à bien réfléchir à ce point lors des révisions de ces plans. Encore une fois, le groupe socialiste approuve unanimement ce crédit d'engagement pour la révision des plans d'alignement routiers. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance du rapport concernant la demande d'un crédit d'engagement pour réaliser la révision des plans d'alignement routiers. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport, qui permet de bien comprendre les différents enjeux, notamment ceux en lien avec l'adoption du PAL.



Nous avons bien compris également que les différents plans d'aménagement datent, pour les plus vieux, de 1896, et de 2021 pour les plus récents. Une mise à jour et une harmonisation de cet outil semblent indispensables pour planifier les développements futurs.

Nous relevons plusieurs objectifs associés aux plans d'alignement routiers. Au travers de ce rapport, nous souhaitons encourager la mise en œuvre d'infrastructures favorisant une meilleure intégration et prise en compte de la mobilité douce dans le trafic routier.

Le plan directeur cantonal de mobilité cyclable – entré en vigueur en début d'année 2018 – a déjà vu plusieurs mesures concrétisées par le Canton, en collaboration avec la Commune. En 2024, nous avons constaté l'apparition de nombreuses bandes jaunes sur les bordures des routes de nos villages et la suppression de la ligne centrale. Pour les routes de moins de sept mètres de large, les chaussées à voie centrale banalisée font partie des mesures recommandées par l'office fédéral des routes pour promouvoir la pratique quotidienne du vélo.

Cependant, les enjeux de cohabitation des infrastructures routières doivent intégrer une certaine mixité des usagers et des moyens de locomotion. Les plus vulnérables doivent pouvoir s'y sentir à l'aise et en sécurité. Cyclistes et piétons, qui n'utiliseront pas forcément les transports publics ni un véhicule motorisé quand cela leur semble évitable, contribuent à réduire l'impact environnemental. Assurons-nous que leur environnement soit sécurisant, afin d'encourager les plus hésitants à les rejoindre.

De plus, les routes s'useront moins, établissant ainsi un lien avec le dossier suivant au programme de l'ordre du jour.

Plus concrètement, un ensemble de mesures sécurisantes favorisant l'accessibilité à tous types d'usagers est connu, et a notamment fait l'objet d'un plan directeur de mobilité douce annexé au dossier du plan d'aménagement de Val-de-Ruz, discuté lors de la séance du Conseil général du 29 avril 2024.

Avec la mise à jour de ce plan d'alignement routier, nous nous attendons à ce que l'ensemble des mesures du plan directeur de mobilité douce soit déployé dans la foulée. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci de vos interventions et de vos lectures attentives. Je crois que la nécessité de procéder à la révision de ces plans d'alignement n'a échappé à personne. Il est vrai que, dans un premier temps – très, très ancien maintenant – nous avons l'espoir de régler le plan d'alignement dans le même travail, dans la même étape de réalisation du PAL, comme cela a été relevé.

Cela n'a pas été fait, car nous avons dû tenir les délais de réalisation du PAL ainsi que le budget qui était alloué, face à des demandes qui étaient imprévues, imprévisibles ou mal communiquées ; les discussions restent ouvertes à ce sujet.

Mais je crois que toutes les personnes qui étaient là lors de la législature précédente se souviennent de cet inventaire des objets nature et de la protection, qui est arrivé vraiment « à la dernière



minute », je dirais : c'était cinq semaines avant que nous devions le passer devant votre Autorité dans sa forme claire et nette.

Pour l'anecdote, la protection des monuments, qui s'applique aux bâtiments, est aussi arrivée très tard dans le processus, et nous a demandé de revoir nos priorités.

Je ne résiste pas au souhait de citer une anecdote, car nous avons aussi été confrontés à des niveaux d'exigence, sans que ce soit forcément de nouvelles choses : je pense aux dessertes routières. Dans un premier temps, pendant plusieurs années, on nous a dit qu'il fallait être très pragmatique. Le service des ponts et chaussées l'exigeait, à un moment donné, pour chaque parcelle. Le compromis a été de le faire pour des zones inconstructibles de plus de 2'000 m². Néanmoins, vous imaginez bien qu'à un moment donné, nous pensions que nous devions faire une étude de circulation pour chaque parcelle qui restait encore constructible dans le PAL.

Les communes ne se laissent pas tout à fait manger toutes crues : nous avons une conférence des directeurs communaux au sein de l'ACN consacrée à l'aménagement du territoire. Elle est en contact intense avec le Conseil d'État et ses services pour faire valoir un niveau raisonnable d'exigences.

La Commune de Val-de-Ruz a été parmi les premières à terminer. La tâche est donc derrière nous. Nous essayons un tout petit peu de venir en aide à nos collègues, mais les services cantonaux devenant de plus en plus aguerris au fil des projets qui leur sont soumis, ils arrivent aussi avec des exigences un tout petit peu en croissance. Croyez-moi, le bras de fer est engagé et les communes ne sont pas passives dans ce dossier. Voilà pour ce qu'il en est de la dynamique qui nous amène aujourd'hui à demander un nouveau crédit.

Je crois que vous l'avez bien compris – j'ose espérer que le rapport était suffisamment bien fait à cet égard – cette révision des plans d'alignement est nécessaire, indispensable pour pouvoir garantir la constructibilité des parcelles que nous avons aujourd'hui, mais aussi pour canaliser et réserver la place à la circulation, au trafic et à l'utilisation non construite du terrain.

Nous avons bien entendu le souhait de soigner particulièrement les centres de villages et les places. Ce sera peut-être au niveau technique, lorsque nous travaillerons avec les bureaux, qu'il faudra être attentifs. Au niveau du crédit, c'est encore un peu tôt, mais le message a été entendu. De la même manière, la mixité des usages également. Cela va évidemment dans le sens des plans. Toutefois, il faut quand même savoir que les plans d'alignement ont une double fonction : ils permettent de prévoir les espaces de circulation – pour les piétons et les véhicules – s'il n'y en a pas avant que ce soit construit, mais ils servent aussi à garantir la pérennité des constructions qui existent déjà. Ceci est souvent le cas dans le centre historique des villages, où les constructions sont aujourd'hui techniquement trop près de la route par rapport à ce que l'on ferait aujourd'hui.

C'est à nouveau un exercice d'équilibrisme dans la droite ligne de ce qui a été fait pour le plan d'aménagement, et je vous remercie de la confiance que j'ai entendue ce soir lors des prises de parole. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.



Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 188'000 pour la révision des plans d'alignement routiers : accepté à l'unanimité.

11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000 pour un relevé de l'état du réseau routier

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de notre dernière séance de la Commission de gestion et des finances, le 27 janvier, ce rapport a été étudié et discuté.

Nous pouvons comprendre facilement qu'il est important d'avoir une bonne vue d'ensemble sur l'état de nos routes communales. Ceci nous permet de planifier et de prioriser l'entretien des quelque 240 km de ces routes, en n'oubliant pas ce qu'il y a dessous : les conduites d'eau – eau potable, eaux usées, chauffage à distance – les conduites de gaz, ainsi que les câbles pour l'électricité et les communications.

Par comparaison, les routes cantonales représentent 370 km, et les routes communales de la ville de Neuchâtel représentent la moitié des nôtres, soit 120 km.

Il est aussi intéressant de savoir que le Canton prévoit une révision tous les quatre ans de l'état de ses routes. Dans notre commune, le dernier relevé date d'une dizaine d'années : il a été mené par les employés communaux, par une analyse visuelle, et tous les endroits n'ont pas pu être analysés avec la même précision.

En ce qui concerne la fréquence nécessaire du relevé des routes, nous devons considérer non seulement qu'elles se dégradent sous l'effet de l'usure, mais, actuellement, plus rapidement sous l'effet du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, le Conseil communal propose d'évaluer l'état de nos routes avec des outils plus modernes : cela se fait avec un véhicule équipé d'un système laser, capable d'identifier automatiquement 70 à 80 % des dégradations de surface, avec une surveillance de la planéité transversale des routes. Ceci de manière automatique. Les logiciels dédiés sont aussi utilisés pour nous donner une vue d'ensemble et dans les détails de l'état de nos routes.

Par ailleurs, d'un point de vue de la gestion des finances, ce crédit – s'il est accepté – sera associé à un compte d'investissements et non d'exploitation, car il est relativement conséquent, relativement irrégulier et voué à initier des investissements. La CGF s'était demandé pourquoi ce crédit était associé à des investissements et non pas à de l'exploitation.

En conclusion, la CGF, à l'unanimité des personnes présentes, a préavisé positivement ce rapport, ainsi que le crédit d'engagement associé de CHF 120'000. »



M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« La demande de crédit d'engagement de CHF 120'000 pour le relevé de l'état du réseau routier a retenu l'attention de notre parti. En effet, notre réseau routier s'étend sur plus de 240 km, ce qui est conséquent et important à entretenir. »

Il est prévu d'évaluer l'état de nos routes avec un véhicule équipé d'un système laser capable d'identifier 80 % des dégradations de surface et de fournir ces données dans un format numérique compatible. Ce système est déjà utilisé sur les routes cantonales et en ville de Neuchâtel avec satisfaction. Ceci entraînera donc que notre groupe acceptera cette demande de crédit. »

M. Christophe Peter (PLR) communique la position du groupe PLR.

« La Commune de Val-de-Ruz sollicite un crédit de CHF 120'000 pour évaluer l'état de son réseau routier de 240 km. En effet, la complexité et l'ampleur du réseau rendent la planification et la maintenance très difficiles. »

Par le passé, le voyer-chef et ses équipes identifiaient de manière visuelle l'état des routes et définissaient les réfections prioritaires. Même avec la meilleure volonté et une grande expérience dans le domaine, cela ne restait malheureusement que subjectif.

Actuellement, des méthodes modernes sont capables de réaliser ce travail de manière très précise et objective : pour faire simple, elles peuvent détecter ce que l'œil humain ne peut pas voir. Grâce à divers algorithmes et aux données enregistrées, elles peuvent prédire de manière précise la durée de vie de ces dernières.

De ce fait, profitons de ces technologies. Un relevé détaillé, réalisé avec des outils avancés comme un véhicule laser, est essentiel pour obtenir des données précises. Ces informations permettront de hiérarchiser les interventions et d'optimiser les ressources de manière ciblée et intelligente.

Le projet inclut également la création d'un espace de stockage sécurisé par le service informatique, pour conserver les images et les logiciels nécessaires. Pour ces raisons, le groupe PLR soutiendra ce crédit de CHF 120'000. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Les Vert·e·s – et dans une moindre mesure les Vert'libéraux – ne sont pas connus pour leur amour immodéré de l'entretien des routes. Nous pensons, de manière globale, que la situation actuelle sur les plans climatique et de la biodiversité – entre autres – impose de privilégier des investissements généralement beaucoup plus urgents que ceux qui offrent la joie de vivre dans une commune qui possède 240 km de bitume de première qualité. »

Cependant, nous devons convenir que le réseau routier demeure essentiel à la prospérité de Val-de-Ruz et de ses habitants. Il est donc important de connaître en détail l'état de cet outil, pour pouvoir ensuite prioriser intelligemment les interventions nécessaires et, de notre point de vue, pour permettre de trier et repousser avec conscience et réflexion globale les réparations qui peuvent être qualifiées de somptuaires.



Avec ces considérations en tête, le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance des détails du rapport sur la demande de crédit pour un relevé de l'état du réseau, en remercie ses auteurs et se positionnera favorablement sur la demande y relative. Il espère que cette manière moderne et efficace d'acquérir des données de travail sera utilisée efficacement, et compte sur notre compétente Commune pour garder en tête un sens de la priorité et de la mesure lorsqu'il s'agira d'intervenir sur notre plantureux réseau. »

Mme Martine Felber (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste salue le projet de mener une analyse complète et standardisée du réseau routier communal. Ce sera certainement une excellente base de travail pour la planification des travaux à venir. Le groupe socialiste soutient cette demande de crédit. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le projet en discussion a déjà fait l'objet de réflexions lors de l'établissement du budget communal 2025. Je ne vais donc pas y revenir. Ce travail permet d'établir une priorisation de l'entretien des routes pour le crédit-cadre 2026-2030, qui vous sera présenté d'ici la fin de l'année.

Je ne vais pas aller dans le détail, car tout le monde a déjà cité mon rapport. Toutefois, vous dire quand même que le visionnement se fait du côté du Canton tous les 4 ans. Au niveau de la Commune, l'idée est de pouvoir le faire tous les 8 à 10 ans. Il s'est effectivement écoulé 10 ans depuis la dernière évaluation, mais nous espérons pouvoir le faire avec le même logiciel ou la même méthodologie par la suite.

Il est relevé aussi que le coût estimé d'hébergement des données va faire l'objet de négociations. Pour l'heure, le montant mentionné est un maximum convenu par année.

Comme cela a été dit, il est essentiel d'avoir une base de données de travail la plus objective possible. Elle sera complétée régulièrement par les visions locales des services de voirie, puisqu'ils sont déjà passablement sur le terrain. Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous invitons à valider cette demande de crédit. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000 pour un relevé de l'état du réseau routier : accepté par 36 voix contre 1 et 0 abstention.

12. Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors/jeunes des associations locales afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz »

M. Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) transmet la position du groupe PLR.



« Tout en soulignant le caractère hautement important et non dénué d'intérêt de l'enjeu démocratique, scientifique et juridique de la question de la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors/jeunes, le groupe PLR reconnaît sans ambages que cette initiative est recevable au regard des principes légiférés en la matière. Par voie de conséquence, à l'unanimité, le groupe prendra le présent rapport en considération et votera favorablement l'adoption du projet d'arrêté qui l'accompagne. »

M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste prend note avec satisfaction de la recevabilité de cette initiative. Cette initiative a été soutenue par le parti socialiste et a été initiée par les associations sportives, où la jeunesse s'est engagée avec énergie à la récolte de ces signatures. Nous nous réjouissons maintenant de savoir comment le Conseil communal va se déterminer sur le fond de cette initiative. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« L'initiative déposée remplit toutes les conditions et les principes de recevabilité matérielle. Elle est donc acceptée par notre parti. »

Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Notre groupe approuve la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale déposée. Nous estimons qu'elle remplit les conditions nécessaires pour être déclarée recevable sur le plan matériel. Il est donc légitime qu'elle puisse suivre son processus démocratique. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« À ce stade, il n'y a pas d'autres remarques à ajouter, toutes les informations étant relatées dans le présent rapport. J'apporterai une petite note explicative dans les « Communications du Conseil communal » pour la suite. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors/jeunes des associations locales afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz » :
accepté à l'unanimité.

13. Réponse au postulat PO23.006 « Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire »

Mme Clarence Cholet (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.



« Le postulat 23.006 a été déposé dans un contexte extrêmement tendu, lorsque diverses pétitions et motions populaires avaient été adressées à notre Conseil général en raison du manque important de places dans les structures parascolaires de la Commune. À la suite de ces divers objets, des solutions provisoires, des projets à long terme et la tenue d'états généraux du parascolaire avaient été débattus ici même. Il avait été question d'ouvrir des structures – communales ou non – de déplacer des enfants dans des villages voisins, d'agrandir des structures existantes, et j'en passe. Notre Autorité était d'ailleurs constamment saisie de ce thème. J'avoue d'ailleurs en assumer une certaine responsabilité.

Grâce à ces revendications citoyennes ou politiques, de nombreuses places d'accueil ont été créées, et une nouvelle structure a même vu le jour. Aujourd'hui, la Commune garantit même une place à chaque enfant qui en a besoin.

Au milieu de tous ces projets, combien de fois la commission compétente – à savoir la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire – a-t-elle été convoquée ? Seulement deux fois, et encore, pas vraiment dans les délais... Face à ce constat, le postulat dont nous débattons actuellement de la réponse, avait été déposé.

Aujourd'hui, la situation s'est apaisée. Le Conseil communal a une vraie stratégie en matière d'accueil extrafamilial et les projets de création de places sont lancés. La commission a été convoquée dans les règles de l'art et a pu discuter elle-même de son renforcement. La forme de « commission consultative » paraît pertinente pour cette commission qui regroupe élu·e·s politiques et professionnel·le·s du milieu. L'extension proposée, la meilleure répartition des représentant·e·s entre structures publique et privée, ainsi que le nouveau nom conviennent au groupe Verts-Vert'libéral, qui acceptera donc les deux arrêtés et le classement du postulat. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le postulat 23.006 propose de renforcer la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire, soit par un rythme de séances plus soutenu, soit par des compétences élargies, soit par sa transformation en commission du Conseil général.

Le Conseil communal reconnaît que la commission a été peu sollicitée lors de la dernière législature, en raison de la nécessité de réagir rapidement à des situations urgentes, telles que la fermeture d'une structure d'accueil ou des demandes d'augmentation de places.

Afin d'éviter cette situation, le Conseil communal s'engage à anticiper les besoins et à réunir la commission aussi souvent que nécessaire, notamment pour les objets la concernant et en prévision des rentrées scolaires.

Plusieurs projets liés à l'accueil extrafamilial sont en cours, tels que la mise en place du contre-projet « Une demande, une place », l'étude de faisabilité du projet MAÉ, la mise en place de la LAE 3, etc.



Le Conseil communal estime qu'il est préférable de ne pas attribuer de compétences opérationnelles à la commission, afin de conserver une certaine souplesse et réactivité en cas de situation urgente. Toutefois, la commission peut associer, de manière ponctuelle à ses travaux, toute personne dont l'expertise serait utile à l'exécution de son mandat.

Par ailleurs, le Conseil communal propose de renommer la commission en « Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial », afin de mieux refléter l'étendue de ses compétences.

Les réponses apportées par ce rapport ont satisfait le groupe PLR. C'est à l'unanimité que nous acceptons l'arrêté relatif à la modification du règlement général et le classement du postulat 23.006. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Les modifications apportées à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire, suite au postulat PO23.006, afin de la rendre mieux adaptée à la demande et aux besoins, sont acceptées par notre parti, ainsi que sa nouvelle dénomination en Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Encore une fois, nous vous remercions de l'accueil – sans jeu de mots – réservé à ce rapport. Effectivement, l'accueil extrafamilial est une priorité politique à Val-de-Ruz : renforcer la commission en la matière est totalement logique et va en ce sens, que ce soit en renforçant le nombre de réunions ou en élargissant son champ de vision.

Nous souhaitons qu'elle reste consultative pour des questions de réactivité, de conflits d'intérêts, etc. Nous restons évidemment à votre disposition dans cette commission pour construire l'avenir de l'accueil extrafamilial à Val-de-Ruz.

Lors des discussions de groupes, certaines choses ont été relevées, tel peut-être le manque de communication de l'AFJ : celle-ci n'est pas apparue dans notre brochure quadriennale. Nous tenons juste à relever que, lors de demandes de parents au guichet ou par téléphone, parmi les structures qui sont mises le plus souvent en avant, il y a l'AFJ. Le service en question y réfléchira pour la prochaine brochure, afin d'exposer un peu plus cet autre acteur complémentaire aux structures d'accueil pré et parascolaire. »

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la modification du règlement général (Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial) : accepté à l'unanimité.

Vote du classement du postulat PO23.006 « Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire » : accepté à l'unanimité.



14. Motions et proposition

Néant.

15. Résolutions, interpellations et questions

15.1. Question Q25.001 - Les Vaudruziens ne vont-ils jamais à Bienne ou à Zurich ?

« Depuis le changement d'horaire des transports publics, les habitants de Val-de-Ruz n'ont plus de correspondance à Neuchâtel avec les trains directs en direction de Bienne et Zurich. Aujourd'hui, les personnes qui utilisent la ligne 421 voient les trains partir en direction de Zurich au moment où elles sortent du bus, et les passagers de la ligne 422 ratent régulièrement la correspondance en direction de la gare lorsqu'ils arrivent à la place Pury. Et on ne parle même pas des passagers de la ligne 380 qui arrivent trop tard à la gare de Neuchâtel, même lorsqu'ils ne restent pas coincés dans les bouchons à Peseux !

- Le Conseil communal peut-il nous dire dans quelle mesure il a été consulté par le Canton avant que la décision de supprimer les correspondances en direction de Zurich soit entérinée ?
- Est-ce que le nombre de passagers touchés est connu ?
- Quels ont été les arguments qui ont conduit à la suppression de ces correspondances ?
- Des alternatives ont-elles été proposées par le Conseil Communal ?

Romain Douard. »

M Ahmed Muratovic (CC) répond au nom du Conseil communal.

« J'apprécie souvent de regarder l'interpellateur, mais cette fois, je vous tournerai le dos, merci de votre compréhension.

En réponse à la question « Les Vaudruziens ne vont-ils jamais à Bienne ou à Zurich ? » : fort heureusement, ils y vont, beaucoup franchissent le Röstigraben. Néanmoins, comme vous l'aurez compris, des difficultés se sont ajoutées depuis le changement d'horaire des CFF. Ce dernier a impliqué des modifications au niveau des transports Onde Verte : inéluctablement, il y a eu des favorisés et des lésés.

La question est divisée en quatre parties, que je vais prendre une à une. Premièrement : « Le Conseil communal peut-il nous dire dans quelle mesure il a été consulté par le Canton avant que la décision de supprimer les correspondances en direction de Zurich soit entérinée ? » Le Conseil communal est consulté régulièrement – notamment dans le cadre de la CRT 5 – pour tout changement d'horaire. Pour le changement en question, la dernière fois qu'il a été consulté date de juin 2024.



Deuxièmement : « Est-ce que le nombre de passagers touchés est connu ? » TransN peut facilement obtenir des extractions et connaître le nombre de passagers. Toutefois, pour connaître le nombre de personnes touchées par des correspondances, c'est un peu plus compliqué, il faut superposer des études. Un exemple concret : en 2022, Val-de-Ruz a demandé au bureau d'études Traject d'établir un rapport sur les pendulaires vaudruziens.

On constate, par exemple, que les personnes qui vont à Zurich, à Bienne, à Granges, à Moutier, etc. – c'est-à-dire en direction de la Suisse allemande – représentent 1.11 % des pendulaires vaudruziens. Pour ce qui est de l'Ouest, la Suisse romande a plus de succès : ceux-ci représentent 1.38 %. Toutefois, pour ce qui est des villes qui nous entourent – comme La Chaux-de-Fonds, par exemple – le taux est de 16.66 %, donc facteur 15. C'est important de bien voir ce grand écart pour comprendre ensuite les enjeux de priorisation en matière de transports publics.

Troisième question : « Quels ont été les arguments qui ont conduit à la suppression de ces correspondances ? » Il y a plusieurs problèmes pour ces correspondances. Si l'on prend l'exemple de la ligne 421, qui n'a pas les correspondances – ou très difficilement – pour la Suisse allemande, on peut se dire qu'il suffirait que le bus parte quelques minutes plus tôt. Néanmoins, quelle serait la conséquence ?

La conséquence serait qu'il n'y aurait plus de correspondance avec la ligne 423, celle qui vient des Hauts-Geneveys, donc celle de toute la population, de tous les pendulaires qui vont à La Chaux-de-Fonds et en reviennent, soit les 16 %, même si certains vont en voiture. Nous aurions donc un impact.

Cela pose moins de problèmes le matin, cela poserait plus de problèmes le soir. Et l'on pourrait se demander pourquoi l'on ne pourrait pas changer le matin. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Pour ce qui est de la ligne 422, le problème de correspondance à la place Pury pour ensuite monter à la gare est évidemment dû au passage par Vauseyon. C'est un sujet qui revient de manière récurrente et qui est débattu avec le Canton : celui-ci insiste pour ce qui est du passage à Vauseyon. Concernant la 380, c'est une ligne très longue, qui mène inéluctablement à des manques de correspondances sur la gare.

Quatrième question : « Des alternatives ont-elles été proposées par le Conseil Communal ? » Lors de la précédente législature, le Conseil communal a bien sûr interpellé le Canton sur les différentes problématiques. Cependant, le Canton reste décisionnaire. De plus, comme nous l'avons vu avec la 423, les transports publics étant une grande horloge, si l'on corrige quelque part, des effets peuvent se répercuter ailleurs.

À l'avenir, on pourrait se poser des questions pour ce qui est de la ligne 423, à savoir si cette homogénéité des horaires est nécessaire, si le bus 423 ne pouvait pas partir un peu plus tôt le matin, mais respecter la correspondance le soir, vu que la plupart des Vaudruziens rentrent le soir depuis La Chaux-de-Fonds et partent le matin. Ainsi, la correspondance pourrait être respectée le soir, mais pas le matin, pour les quelques Chaux-de-Fonniers qui travailleraient sur Val-de-Ruz.



Ce sont des questions qui pourraient être abordées lors de la CRT. Toutefois, évidemment, il reste toujours à mettre dans la balance quels pendulaires seraient affectés, dans quelles proportions, et quelles seraient les conséquences de cet engrenage du changement de correspondances.

Pour ce qui est de la ligne 422, nous allons y revenir. Nous en discuterons, mais il est vrai que le passage par Vauseyon est l'un des problèmes de ces retards. Ce sont bien sûr des choses que nous pourrions remettre sur la table avec le Canton. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions. »

16. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole aux membres du Conseil communal.

Comme il aurait dû être donné réponse à cette séance, les conseillers communaux annoncent les quelques point suivants.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal souhaite porter à votre connaissance que l'initiative populaire communale pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors/jeunes est en traitement. Un rapport de synthèse a été commandé auprès d'objectif:ne sur les pratiques en matière de location des infrastructures communales envers les sociétés locales, étude comparative portant sur les tarifs, subventions et soutiens accordés, notamment aux mouvements juniors des communes neuchâteloises, ainsi que d'autres communes hors canton. Cette étude très complète nous est parvenue à fin décembre 2024. Parallèlement, un rapport d'expertise a été commandé auprès de l'entreprise Sportfloor sur l'état de nos terrains de football et de leurs installations.

Une synthèse de ces deux rapports a été présentée au Conseil communal à fin janvier 2025, lequel souhaite encore travailler sur diverses variantes avant de rendre son rapport à votre Autorité.

Aussi, nous ne pouvons y répondre aujourd'hui, et nous visons idéalement le Conseil général du mois de juin pour vous rendre un rapport aussi complet que possible. »

M. Ahmed Muratovic (CC) donne quelques informations concernant son dicastère.

« La motion M24.004 « Des cours d'école répondant aux défis actuels » est en cours de traitement. D'ailleurs, vous pouvez voir sur Canal Alpha que les élèves y participent, comme incité dans le cadre de la motion. Afin de pouvoir également y répondre de manière adéquate et la plus complète possible, cette réponse est reportée. »

Mme Anouk Arbona (CC) communique au sujet de l'avancement de ses dossiers.

« Je vous informe que la motion « Des coopératives d'habitation pour une meilleure politique de logement » sera reportée également. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.



« Nous sommes au premier volet du Conseil général de cette année sur six. La prochaine édition est le 5 mai. Nous vous souhaitons une toute bonne soirée et merci pour les débats. Merci aussi au président pour la bonne gestion de la séance. »

Le président remercie l'assemblée, la presse, l'administration, souhaite une bonne soirée à tout le monde et lève la séance.

La séance est levée à 21h33.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon